

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	EUROPROPULSION SA - Établissement de Kourou
Adresse de l'établissement :	Centre Spatial Guyanais, Zone Propulseurs, KOUROU
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale	□ 2215/1D/4B du 28/07/92 et 3040/1D/1B/ENV du 28/12/99 □ R03-2019-04-30-005 du 30/04/19 □ 2578/1D/1B/ENV du 11/12/98
Activité de l'établissement :	Conception et production des Moteurs à Propulsion Solide pour les programmes spatiaux européens, Ariane 6 et VEGA C. Pour ce faire, Europropulsion exploite 3 bâtiments pyrotechniques, dans lesquels sont réalisées les activités de stockage, préparation et assemblage des sous-ensembles constitutifs des propulseurs, ainsi que des activités de transport entre ces mêmes bâtiments.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Sans Objet
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	La nature des dangers est pyrotechnique, dont la matière active essentielle est le propergol, matériau énergétique à base de perchlorate d'ammonium, de poudre d'aluminium et de polymères. Les effets retenus de ce matériau sont des effets de surpression, thermiques, toxiques et de projections. En particulier, un dégagement de plusieurs produits sous forme de gaz ou de particules, principalement de gaz d'acide chlorhydrique (HCl) et des particules d'alumines (Al ₂ O ₃) serait rapidement généré. L'expérience et les études montrent que les autres gaz toxiques rejetés sont rapidement rendus inoffensifs par oxydation avec l'oxygène de l'air ou par dilution simple et rapide dans l'atmosphère.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	L'analyse des risques met en évidence deux phénomènes dangereux, que sont la combustion en tas du propergol, ou l'éclatement pneumatique d'un propulseur. L'Etude de Dangers montre que l'ensemble des effets des phénomènes dangereux reste circonscrit à l'intérieur du CSG. L'exposition potentielle des tiers est limitée aux seuls effets toxiques susceptibles de déborder de l'établissement, en fonction des conditions météorologiques, vers la route ouverte au public et limitant l'accès à la zone propulseurs. Cette route est distante de près de 1,5 km du premier bâtiment EUROPROPULSION susceptible de voir un accident majeur. A noter que le risque d'autopropulsion d'un propulseur n'est pas retenu grâce aux mesures en diminution de risque, organisationnelles ou techniques, telles que l'absence de système d'allumage ou sa sécurisation, le bridage de l'engin sur système de retenue massif, ou encore un système mécanique simple de rupture à la pression.
Date de dernière venue sur le site, informations sur l'inspection et le plan d'inspection ou toutes autres informations pertinentes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006900029